

Conseil du 12^e arrondissement

28 septembre 2021

Vœu relatif au recrutement d'enseignant·es titulaires dans les écoles

Déposé par le groupe communiste et citoyen

Considérant que le système éducatif et les conditions d'apprentissages ont été considérablement mises à l'épreuve par la crise sanitaire ;

Considérant l'importance d'offrir aux élèves un encadrement plus important, notamment en baissant le nombre d'élèves dans toutes les classes, pour compenser l'enseignement en partie dégradé pendant la crise sanitaire ;

Considérant que le recrutement de personnels titulaires garantit l'égalité d'accès au service public pour les usager·e-s, la sauvegarde du principe d'indépendance des fonctionnaires et l'accès à un certain niveau de qualification et de formation dans l'intérêt des élèves et du service public national d'éducation ;

Considérant que quelques jours après la rentrée, des vacances de postes d'enseignant·es titulaires ont été constatées et que des personnels titulaires remplaçants ont été affectés à l'année dès le jour de la rentrée ;

Considérant que l'on peut s'attendre, comme l'an passé, à ce que les besoins en ressource enseignante – notamment pour le remplacement -- dans les écoles du 12^e arrondissement ne seront pas entièrement couverts par les moyens en personnels titulaires délégués par le Ministère ;

Considérant que le Ministère de l'éducation nationale envisageait de couvrir partiellement ces besoins par le recrutement d'étudiants non expérimentés dans le cadre de la réforme de la formation des personnels enseignants et a donc diminué le volume de postes au CRPE 2021 ;

Considérant qu'au regard des tensions anticipées sur la couverture du besoin d'enseignement et de difficultés dans le recrutement d'étudiant·es la communauté éducative, les syndicats enseignants et les représentants de parents d'élèves demandent que l'autorisation de recourir à la liste complémentaire du CRPE au-delà des désistements puisse être accordée à l'Académie de Paris ;

Considérant que l'Académie de Paris se préparerait à recruter les personnes inscrites sur liste complémentaire sous le statut d'agent contractuel ;

Considérant que depuis plusieurs années des demandes de temps partiel et de mise en disponibilité sont refusées à certain·e-s enseignant·e-s pour couvrir les besoins d'enseignement des écoles à Paris, attestant de la tension notable sur les effectifs d'enseignant·e-s titulaires ;

Considérant qu'il est encore possible de recourir à la liste complémentaire du CRPE 2021 afin de recruter des enseignant·e-s titulaires et de pallier les difficultés de remplacement déjà

observées dans un contexte sanitaire particulièrement difficile pour les élèves et les personnels ;

Considérant qu'il est important de prendre avant le 1^{er} octobre la décision de recourir à la liste complémentaire afin que ces enseignant·e·s stagiaires puissent bénéficier d'une formation complète dès le début de l'année scolaire ;

Considérant que le Ministère de l'éducation nationale affiche des créations de postes dans le premier degré qui se traduisent en réalité par un recours accru aux personnels contractuels dans les écoles et ce au détriment de la qualité des enseignements ;

Sur proposition des élu·e·s du Groupe communiste et citoyen, le Conseil du 12^e arrondissement émet le vœu que :

- le Maire du 12^e arrondissement interpelle le Ministre de l'Éducation nationale afin qu'il autorise le recours à la liste complémentaire du CRPE dans l'académie de Paris, pour permettre le recrutement d'enseignant·e·s titulaires afin de couvrir les besoins d'enseignement et de remplacement.